

DPD de Coudray : Des postiers sans-papiers en grève, pourquoi ?



Des postiers sans-papiers toujours plus nombreux

Avec les limitations d'accès aux magasins causées par la pandémie, le trafic du colis a explosé. Les plateformes se font une concurrence sauvage entre Amazon, Prisme, Geodis... et la Poste. La Poste avec ses différentes divisions ou filiales utilise elle aussi la main-d'œuvre sans papiers.

Alors Sans-papiers et postier, est-ce possible ? La direction de la Poste dira que non. Non, la Poste se contente de sous-traiter. La Poste, sous le nom de Viapost, Coliposte, DPD ou Chronopost, sous-traite à des sociétés qui gèrent les colis sur les lignes de roulement. Dans ses garages et ses plateformes, la Poste et ses filiales ont confié une partie du travail à des entreprises de manutention pour contourner l'organisation syndicale et intensifier le travail.

Au DPD de Coudray Montceaux, la société sous-traitante s'appelle DERICHEBOURG. Cette société a fabriqué une entreprise d'intérim, *DERICHEBOURG INTERIM*. DERICHEBOURG se loue ainsi du personnel à lui-même, avec un artifice juridique organisé par l'État. Cela rajoute un niveau de sous-traitance qui rend encore plus difficile la défense de nos droits. Nous sommes environ 200 Sans-papiers dans cette immense plateforme et il n'y a que des travailleurs sans titre qui arrivent à supporter ces conditions de travail sans fuir à toutes jambes.

Des conditions de travail de plus en plus abominables

Tout le travail doit se faire dans la vitesse. Le déchargement d'un camion doit se faire en quinze minutes avec des colis qui peuvent atteindre 50 kg. À ce régime, tout le monde a les reins en compote et si vous ne pouvez plus, c'est pas grave. Votre mission sera interrompue et DERICHEBOURG trouvera quelqu'un d'autre. De toute façon, les missions d'intérim ne durent qu'une semaine, alors que nous pouvons être sur le même travail pendant des mois. L'argument pour l'utilisation de l'intérim est toujours le même « *hausse temporaire de l'activité* ».

Les horaires changent tout le temps, sans délai de prévenance. Nous pouvons faire des heures dans les transports en commun pour venir au travail et qu'on nous dise qu'on n'a pas besoin de nous. Quand des camions sont en retard, quand une machine de tri est en panne, notre temps de présence est transformé en pause non payée. Cela peut durer des heures. Les horaires sont totalement impossibles. Le travail peut se terminer à minuit trente, nous obligeant à nous rendre à pied jusqu'à la gare de Corbeil, puis prendre deux bus de nuit pour rentrer. Certains jours, on peut passer 6 ou 7 heures dans les transports en commun.

Il y a bientôt deux ans, la lutte de Chronopost à Alfortville

Pendant 7 mois, de juin 2019 à janvier 2020, une lutte devant l'agence Chronopost d'Alfortville, avec un piquet installé jour et nuit, a permis d'imposer la régularisation de 27 travailleurs surexploités par cette filiale de La Poste et ses sous-traitants. Cela a permis aussi la régularisation de 46 autres travailleurs, travaillant dans d'autres sociétés et ayant activement participé à ce combat.

L'État organise les conditions de la surexploitation et sème la peur par ses contrôles

Deux ans après, les travailleurs sans-papiers travaillent donc toujours pour la Poste. L'État fait des règles qui écartent de la régularisation des centaines de milliers de personnes. Et les entreprises d'État piochent dans ce marché de la main-d'œuvre sans titre pour surexploiter **dans des conditions proches de l'esclavage**.

Il faut que ça change. Tant que de la main-d'œuvre sans titre existera, des entreprises existeront pour la surexploiter et tirer les conditions de salaires et de travail de tout le monde vers le bas. Avec ou sans titres, battons-nous donc tous ensemble pour la

RÉGULARISATION GLOBALE DE TOUS LES SANS-PAPIERS !

Tant que ce système de sous-traitance en cascade existera, tant qu'existeront les prêts de main-d'œuvre et l'intérim, les droits de tous les salariés seront bafoués. **Exigeons la réinternalisation à la Poste de toute la sous-traitance, de toutes les filiales et la suppression de l'intérim**. Et en attendant, il faut que la Poste ou ses sous-traitants nous remplissent les documents de régularisation.

**Venez soutenir notre grève,
Chemin de Chevannes, 91830 LE COUDRAY MONTCEAUX**

Travailleurs sans-papiers à La Poste

L'EXPLOITATION CONTINUE SANS VERGOGNE!

De juin 2019 à janvier 2020, plus d'une centaine de travailleurs sans-papiers ont mené une lutte exemplaire pour exiger leur régularisation, et notamment celle de 27 d'entre-eux, employés à la plate forme colis Chronopost à Alfortville. Sept mois de lutte, sept mois d'occupation jour et nuit, cette mobilisation a été exemplaire.

Durant toute cette période, l'attitude de la direction de La Poste n'a pas varié. Elle n'a cessé de déclamer sur tous les tons que ces travailleurs n'appartenaient pas au groupe, donc que ce dernier pouvait se dégager de toute responsabilité. Pire nos dirigeants, droits dans leurs mocassins en cuir pleine fleur, ont menti en se disant victimes du système de sous-traitance, et en déclarant qu'ils n'étaient pas informés du statut de sans-papiers de nos collègues.!

La Poste coupable, pas victime

En réalité les dirigeants de Chronopost et du groupe La Poste ne sont pas victimes, mais bien bien pleinement coupables. Le système de sous-traitance en cascade (des salariés employés par des agences d'intérim travaillant pour le compte de Chronopost), ce sont eux qui l'ont mis en place, eux qui en profitent. Quand il s'agit de dégager du profit en exploitant des travailleurs sans droits, sans possibilité individuelle de se défendre, La Poste, comme n'importe quel patron voyou, ne recule devant rien.

La preuve, elle a été condamnée en appel, en septembre 2020, pour prêt illicite de main-d'œuvre, suite à la mort par noyade d'un salarié non-déclaré, employé par un sous-traitant de Coliposte. Alors qu'il était entre la vie et la mort à l'hôpital, c'est un cadre de La Poste, suite à un ordre de sa hiérarchie, qui avait établi à la hâte une déclaration d'embauche.

Aujourd'hui ce sont des travailleurs sans-papiers de DPD (une autre filiale de La Poste dans le secteur du Colis),

victimes eux aussi de la sous-traitance en cascade, qui demandent à être régularisés... Tout simplement pour pouvoir travailler dans les mêmes (mauvaises) conditions que les autres travailleurs de l'entreprise.

Ensemble contre nos exploiters

Leur combat doit être celui de toutes les postières et de tous les postiers du groupe. Pas simplement parce que c'est une question de justice élémentaire, mais aussi parce que c'est notre intérêt. Philippe Wahl, PDG de La Poste, a déclaré il y a quelques mois, au sujet de l'usage de la sous-traitance au Colis : « Si nous avons les conditions sociales des facteurs transposées sur tous les salariés de Chronopost, Chronopost disparaîtrait ». Bel aveu ! Mais P. Wahl ne dit que la moitié de ce qu'il pense. En réalité il veut, lui et les actionnaires de La Poste, aller plus loin, c'est-à-dire généraliser le modèle du colis dans l'ensemble des activités du groupe, y compris dans la maison-mère. Pour preuve, le développement des CDD, de l'intérim, de la sous-traitance au Courrier. Quand on voit que l'accord Courrier qui est aujourd'hui en discussion prévoit que jusqu'à la moitié des équipes pourront être constituées de main-d'œuvre précaire (et encore, hors Peak period !), on a une idée claire de ce qui est en train de se jouer.

Face à cette volonté de tout niveler par le bas, notre réponse ne peut être que collective, notamment en agissant aux côtés de celles et ceux qui connaissent les pires conditions de travail et de salaires. C'est le meilleur moyen de gagner des améliorations pour toutes et tous. Les dirigeants de La Poste, ses actionnaires (dont l'Etat) savent travailler ensemble contre nos intérêts. De notre côté, quels que soient notre entreprise, notre statut, notre nationalité, notre couleur de peau, l'unité des salarié-e-s doit se construire dans la solidarité et la mobilisation.



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

